

COMMUNE DE LONGEVILLE SUR DOUBS

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : Lundi 19 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit le lundi dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Longeville sur Doubs, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Aimé GIRARDOT, Maire.

Etaient présents: MM. Sarah AUBERT - Gilles DUMOULIN - Mathieu GIRARDOT - Pierre-Aimé GIRARDOT - Estelle GOUHENANT - Didier GUEUTAL - Samuel MARCHAND - Christine MORENO - Daniel SAINT-VOIRIN - Henri SCANAVIN - Hervé SILVANT - Eric TUETÉY - Frédéric XOLIN -

Absente excusée : Mélanie CHABOUD-VELLE – Martine LOUVET

Madame Estelle GOUHENANT a été nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 h.

Ordre du Jour :

1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

2 – Adoption du projet de zonage d'assainissement - délibération N°51

3 – Convention entre les communes de Longeville sur Doubs et Beutal pour la participation aux frais de scolarité délibération N°52

4 – Questions diverses

1 – Approbation du précédent procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la dernière réunion ordinaire en date du 25 octobre 2018.

2 – Adoption du projet de zonage d'assainissement - délibération N°51

Vu la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu le décret n° 94.469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11,

Considérant que le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être adopté,

Le Conseil Municipal décide:

- d'adopter le projet de zonage d'assainissement,
- de procéder à l'enquête publique prévue à l'article 3 du décret n° 94.469.
- d'autoriser le maire à accomplir les formalités administratives suivantes :
 - demande de désignation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal administratif
 - arrêté prescrivant la mise à l'enquête publique du zonage de l'assainissement
 -

3 – Convention entre les communes de Longeville sur Doubs et Beutal pour la participation aux frais de scolarité délibération N°52

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir un contrat entre les communes de Longeville sur Doubs et Beutal pour les frais de scolarité.

Il donne lecture du projet de convention entre les deux communes fixant les modalités de calcul et de facturation des frais de scolarité de la commune de Beutal.

Le Conseil Municipal, information du Maire entendue et après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, cette convention et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la signer.

4 – Questions diverses

- Compte-rendu du conseil d'école du 09 novembre 2018.
- Championnat d'Europe de Handball à l'Axone : accord du Conseil Municipal pour l'achat de places pour les élèves de l'école de Longevelle sur Doubs qui le souhaiteraient (maximum 10).

La séance est levée à 20 h.

Le Maire,

Pierre-Aimé GIRARDOT.

Conseillers municipaux	Nom Prénom	Présents	Absents	Signatures
Maire	M. GIRARDOT Pierre-Aimé	x		
1 ^{er} Adjoint	M. DUMOULIN Gilles	x		
2 ^{ème} Adjoint	M. MARCHAND Samuel	x		
3 ^{ème} Adjoint	Mme AUBERT Sarah	x		
4 ^{ème} Adjoint	M. TUETÉY Eric	x		
	Mme CHABOUD-VELLE Mélanie		x	
	Mme GOUHENANT Estelle	x		
	M. GIRARDOT Mathieu	x		
	M. GUEUTAL Didier	x		
	Mme LOUVET Martine		x	
	Mme MORENO Christine	x		
	M. SAINT-VOIRIN Daniel	x		
	M. SCANAVIN Henri	x		
	M. SILVANT Hervé	x		
	M. XOLIN Frédéric	x		
	TOTAUX	13	2	